

**Département de la Lozère**

Nombre de membres en exercice : 35  
Nombre de membres présents : 11  
Nombre de voix par procuration : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 11  
VOTE : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DU LOT AMONT  
ET DU BASSIN DU DOURDOU DE CONQUES****DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL N°16/2024**

**Date de la convocation du Comité syndical** : trois avril deux mille vingt-quatre

**Date de la séance du Comité syndical** : neuf avril deux mille vingt-quatre

Conformément à l'article L.2121-17 du CGCT, la séance s'est tenue sans condition de quorum avec la reprise de l'ordre du jour de la réunion du 28 mars 2024, qui n'avait pu se tenir faute de quorum.

**Membres présents** : Éric PICARD (Président), Rémi ANDRÉ, Alexandre BENEZET, Didier BOUCHET, Bernard BOURSINHAC, Nelly DAUDÉ, Hubert FONTAINE, Jérémie PIC, Alain RAYNALDY, Benoit REVEL, Christine VERLAGUET dont en visioconférence : Sébastien BLANC, Noël LAFOURCADE.

**Étaient présents à titre consultatif et sans voix délibérative :**

Élisa GRÉGOIRE, Oriane BONNAL, Vincent THOMAS, Lionel FABRE, Pierre-Étienne VIGUIER, Guillaume CANAR (SMLD).

**Secrétaire de séance** : Bernard BOURSINHAC

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le **11 AVR. 2024**

-----  
**OBJET : Avenant au PAPI du bassin du Lot**  
-----

Bureau du courrier

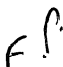
Deux Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) concernent le bassin du Lot, l'un dit « complet », comporte des travaux opérationnels, l'autre dit « programme d'études préalables » comprend des études. Un avenant au PAPI du bassin du Lot est rendu nécessaire par l'ajout, le report, l'évolution du contenu ou du coût de certaines opérations. Les actions actions portées ou animées par le SMLD, inscrites dans l'avenant sont les suivantes :

**1. Mesures de réduction de la vulnérabilité sur le bassin du Lot amont :**Objectifs de l'action :

- Proposer des solutions adaptées et concertées de protection aux biens les plus exposés
- Installation de batardeaux et mesures complémentaires dans les habitations situées en zone inondable
- Proposer une interface web dédiée aux bénéficiaires de cette opération

Échéancier prévisionnel :

Échéance	Date
<b>Début de l'action</b>	<b>2024</b>
Communication, interface web et prise de contact auprès des propriétaires (en interne) Aide des propriétaires maîtres d'ouvrage à la consultation et choix d'un prestataire pour les missions d'encadrement des travaux et d'achat de fournitures	2024-2026
En parallèle de la démarche d'équipement des bâtis ayant déjà fait l'objet d'un diagnostic, réalisation complémentaire de nouveaux diagnostics (par un prestataire, et ponctuellement en régie)	2024-2026
Fourniture des équipements Réalisation/contrôle des travaux par un prestataire	2024-2026 2025-2026
<b>Fin de l'action</b>	<b>2026</b>

Paraphe : 

Plan de financement prévisionnel :

BIENS A USAGE D'HABITATION/MIXTE	Part (%)	Montant (€ TTC)
Propriétaires privés	20	45 600
État (FPRNM)	80	182 400
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>228 000</b>

BIENS D'ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES D'ENTREPRISES DE MOINS DE 20 SALARIES	Part (%)	Montant (€ TTC)
Propriétaires privés	60	54 600
État (FPRNM)	40	36 000
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>90 000</b>

BÂTIMENTS PUBLICS	Part (%)	Montant (€ TTC)
Maître d'ouvrage	30	6 600
État (FPRNM)	50	11 000
Région Occitanie	20	4 400
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>22 000</b>

**2. Diagnostics de réduction de la vulnérabilité sur le bassin du Lot amont :**

Objectifs de l'action :

- Réaliser une campagne de diagnostics de vulnérabilité du bâti dans le but d'améliorer la connaissance des enjeux du territoire et de proposer des mesures de mitigation
- Compléter, le cas échéant, les diagnostics déjà réalisés dans le cadre du Programme d'études préalables
- Réaliser des diagnostics sur les bâtiments identifiés dans le cadre de l'opération menée à Espalion (action 602)

Échéancier prévisionnel :

Échéance	Date
<b>Début de l'action</b>	<b>2025</b>
Réalisation des diagnostics par un prestataire	2025
Analyse des résultats et des travaux à envisager (par propriétaire) Préparation éventuelle d'une fiche action « travaux » pour le prochain PAPI	2025- 2027
<b>Fin de l'action</b>	<b>2027</b>


Plan de financement prévisionnel :

	Part (%)	Montant (€ TTC)
Maître d'ouvrage (SMLD) **	30	18 000
État (FPRNM)	50	30 000
Région Occitanie	20	12 000
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>60 000 €</b>

**3. Réaliser les travaux d'aménagements sur le Lot afin de réduire l'impact des inondations dans la traversée de Mende :**

Objectif(s) de l'action :

- Réaliser l'adaptation des travaux préconisés dans le cadre du PAPI d'Intention 1
- Réduire la vulnérabilité du territoire et des enjeux *a minima* au même niveau que le prévoyait l'étude réalisée dans le cadre du PAPI d'Intention 1
- Tenir compte des constats de terrain et des considérations environnementales

Paraphe : 

Échéancier prévisionnel :

Échéance	Date
<b>Début de l'action</b>	<b>2024</b>
Rédaction du stade PRO*	2024
Procédure d'autorisation*, DCE*	2024-2025
Réalisation et suivi des travaux	2026
<b>Fin de l'action</b>	<b>2027</b>

\* déjà inclus dans le marché public en cours

Plan de financement prévisionnel :

	Part (%)	Montant (€ HT)
<b>Maître d'ouvrage (SMLD) **</b>	20	395 778
<b>État (FPRNM)</b>	50	989 445
<b>Région Occitanie</b>	20	395 778
<b>Agence de l'eau Adour-Garonne</b>	10	197 889
<b>Total</b>	<b>100 %</b>	<b>1 978 890</b>

\*\* Il est rappelé que l'article 16 des statuts du SMLD dispose : La contribution aux dépenses d'investissement sera déterminée au *pro rata* du volume des investissements réalisés sur le territoire des membres intéressés.

Ainsi, il convient :

- d'autoriser le Président à solliciter les aides financières auprès des financeurs visés ci-avant,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant,
- d'autoriser l'établissement de conventions avec les propriétaires concernés et d'autoriser le Président à signer ces conventions,
- d'autoriser le Président à réaliser les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et des démarches préalables (études dossiers réglementaires,...),
- d'autoriser le Président à engager les procédures de marché public et de prévoir au budget, les dépenses relatives aux études et aux travaux.

**LE COMITÉ SYNDICAL,**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Président à solliciter les aides financières auprès des financeurs visés ci-avant,
- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-avant,
- **AUTORISE** l'établissement de conventions avec les propriétaires concernés et d'autoriser le Président à signer ces conventions,
- **AUTORISE** le Président à réaliser les démarches et à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation des travaux et des démarches préalables (études dossiers réglementaires,...),
- **AUTORISE** le Président à engager les procédures de marché public et de prévoir au budget, les dépenses relatives aux études et aux travaux.

*La présente délibération sera affichée au siège social du Syndicat mixte, publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat mixte et transmise à Monsieur le Préfet de la Lozère.*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la date d'accomplissement des mesures de publicité.*

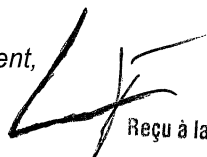
Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture, le 11 avril 2024

Pour extrait conforme  
Fait et publié à La Canourgue le 10 avril 2024

Le Président,

Éric PICARD

Paraphe :



Le **11 AVR. 2024**

Bureau du courrier

**SYNDICAT MIXTE LOT DOURDOU**  
Le syndicat public pour les usagers de l'eau et les rivières  
38 Trémoulis  
48500 LA CANOURGUE  
Tél. 04 66 31 96 69 / 09 75 57 91 66  
mail : contact@smlld.fr

Le Président,

Éric PICARD

page n° - 31 -